



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

## Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET  
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le 9 juillet à 20 heures le Conseil Municipal de Montret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane BESSON, Maire de Montret.

Nombre de membres :

- Afférents au conseil : 15
- En exercice : 15
- Qui ont pris part à la délibération : 10
- Date de la convocation : 21/06/2021

Etaient présents : BERRIER Bruno, BESSON Stéphane, CHASSOT Samuel, CHATELET Stéphane, COULON Aurore, GAUTHIER Sophie, PALOMARES Yann, PETIOT Dominique, SCHEFFER Sabine

Excusés : BIZOUARD Aurélie, DIOT Nadine, LACONDEMINE Aurélien (pouvoir à Stéphane CHATELET), LONJARRET Maxime, PALANCHON Nadine, ZANOTTI Alain

#### **Objet : Succession GONTIER Marcelle née CHANUT - prise en charge frais des actes**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le détail des frais des actes de l'Etude de Maître Cécile GUIGUE-FREROT pour la finalisation du dossier de succession de Madame GONTIER, pour le legs de sa maison d'habitation située au 1 Rue des Cerisiers à Montret.

Les frais sont décomposés ainsi :

- 750,00 € pour l'établissement de la déclaration fiscale de succession,
  - 2 700,00 € pour l'attestation de propriété immobilière constatant la transmission de la maison.
- Soit un total de 3 450,00 € à la charge de la commune.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### **Décide à l'unanimité**

De prendre en charge l'intégralité des frais d'actes notariés, s'élevant au total à 3 450,00 €, de l'Etude de Maître Cécile GUIGUE-FREROT à Ouroux-sur-Saône.

Fait en SÉANCE

Le 9 juillet 2021

Le Maire

Stéphane BESSON

